

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 6 mars 2012.

Section du dépôt légal



Info-Autorité

VOLUME 9, NUMÉRO 1, JANVIER-FÉVRIER 2012

SOMMAIRE

- ▶ Table ronde à l'Observatoire du droit québécois des valeurs mobilières
- ▶ A indiquer dans votre agenda
- ▶ BOURSTAD, c'est parti pour une 25e édition !
- ▶ Une note parfaite pour le site Web de l'Autorité !
- ▶ Administrateurs de sociétés, à vos agendas !
- ▶ Projet de loi 7 – Des pouvoirs accrus pour améliorer la protection du public
- ▶ Mise en garde – Prudence à l'égard de Daniel Poulin
- ▶ 3e Journée éducation financière – 21 mars 2012
- ▶ Du nouveau au FESG – Bourses, prix d'excellence et dates de dépôt

TABLE RONDE À L'OBSERVATOIRE DU DROIT QUÉBÉCOIS DES VALEURS MOBILIÈRES



Une commission pancanadienne : fin d'un débat stérile

« **Un jugement clair qui nous permet de nous tourner vers d'autres défis** »
– Mario Albert, pdg de l'Autorité

Prenant la parole lors d'une table-ronde organisée par l'Observatoire du droit québécois des valeurs mobilières, le 20 janvier dernier, le président-directeur général de l'Autorité a exprimé sa grande satisfaction quant à la [décision rendue par la Cour suprême en décembre dernier](#).

Rappelons que les juges de la Cour ont alors statué à l'unanimité que le projet de création d'une commission fédérale des valeurs mobilières est inconstitutionnel et empiète bel et bien le champ de juridiction des provinces, dont le Québec.

« Nous espérons que cette décision clôt ce dossier une fois pour toutes », a indiqué de son côté le ministre délégué aux Finances, M. Alain Paquet. « Cela ne nous empêchera toutefois pas de travailler à mieux encadrer ce secteur avec la collaboration des provinces canadiennes », a-t-il ajouté.

Mais cela dit, si la décision de la Cour suprême a été bien accueillie au Québec tant par les analystes, l'industrie et les médias, il en va autrement du côté du Canada anglais. Certains observateurs tentent même d'y voir un progrès vers la création d'une entité nationale de régulation !

La table était donc mise pour les participants de la table ronde qui ont analysé l'avis de la Cour suprême sous les angles du droit constitutionnel et du droit des valeurs mobilières. Pour le professeur Stéphane Rousseau, de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, organisateur de cet événement, l'argumentaire de la Cour suprême laisse très peu de place à une quelconque ouverture.

Mais selon le professeur Ian B. Lee, de la Faculté de droit de l'Université de Toronto, le gouvernement fédéral pourrait peut-être adopter une loi ayant uniquement pour objet l'efficacité des marchés, et non pas la protection des investisseurs, qui demeurerait la responsabilité des provinces.

RENDEZ-VOUS AVEC L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

À INDIQUER DANS VOTRE AGENDA

Le lundi 15 octobre 2012 se tiendra la 7^e édition du Rendez-vous avec l'Autorité au Palais des congrès de Montréal. Pour plus de détails, nous vous invitons à visiter le [site Web de l'Autorité](#) régulièrement.

Nous vous invitons à consulter les comptes rendus du Rendez-vous avec l'Autorité qui s'est tenu en novembre dernier, ils sont disponibles sur le [site Web de l'Autorité](#) :

Table ronde des économistes

[L'impact de la crise des dettes souveraines sur l'économie](#)

- Conférenciers : François Dupuis, Carlos Leitaó, Sylvain Leith
- Animateur : Patrick Déry

Atelier 1

[Les défis des PME québécoises face aux marchés publics de capitaux et leur encadrement](#)

- Conférenciers : Jean-Pierre Apélian, Pierre Colas, Pierre Lortie, Gaétan Morin
- Animateur : Louis Morisset

Atelier 2

[Gouvernance et imputabilité des administrateurs et dirigeants : le fardeau est-il trop lourd ?](#)

- Conférenciers : Yvan Allaire, Yvon Charest, Léon Courville, Carolyn Rogers
- Animatrice : Danielle Boulet



De gauche à droite : M. Mario Albert, PDG à l'Autorité des marchés financiers, Mme Patricia Hanigan, directrice générale du Collège de Rosemont, M. Vincent Hogue, Premier vice-président, TD Waterhouse

BOURSTAD, C'EST PARTI POUR UNE 25^e ÉDITION !

L'Autorité des marchés financiers invite les étudiants des niveaux secondaire, collégial et universitaire, ainsi que le grand public à faire fructifier un capital virtuel de 100 000 \$ en participant au concours [BOURSTAD](#) qui se déroule du 13 février au 13 avril 2012.

« Un projet comme BOURSTAD permet de développer des compétences et de susciter l'intérêt des jeunes pour le secteur financier », a souligné Mario Albert, président-directeur général de l'Autorité qui agit à titre de président d'honneur de cette 25^e édition.

Pour souligner son 25^e anniversaire, BOURSTAD offrira plus de 25 000 \$ en prix ainsi qu'un prix spécial de 2 500 \$!

À l'origine, le concours BOURSTAD avait été créé à des fins pédagogiques pour des groupes de techniques administratives du Collège de Rosemont. Le concept a fait du chemin au cours des 25 dernières années. Des milliers de participants provenant des quatre coins du Québec participent dorénavant à cette simulation boursière qui s'appuie sur le marché réel, soit 255 titres cotés en Bourse, et valorise aussi bien les stratégies de gestion de portefeuille, de performance financière que d'investissement responsable.

L'Autorité est un partenaire financier important de BOURSTAD et ce, depuis les débuts de l'aventure.

[retour au sommaire](#)

Accueil des consommateurs | Section des professionnels de l'industrie | English | Rechercher | Recherche avancée | Taille du texte: [A] [B] [C]

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

À PROPOS DE L'AUTORITÉ | SALLE DE PRESSE | ÉVÉNEMENTS | NOUS JOINDRE

Suivez-nous : [Twitter] [LinkedIn]

Renseignez-vous | Obtenez de l'aide | Prévenez la fraude

Accueil > Consommateurs

Bienvenue à la section des services aux consommateurs

Vous trouverez dans cette section des outils et des renseignements utiles pour vous aider à faire des choix éclairés dans la gestion de vos finances personnelles.

Accès rapides

Consulter le registre des entreprises et des individus autorisés à exercer
Lois et règlements
Publications

UNE NOTE PARFAITE POUR LE SITE WEB DE L'AUTORITÉ !

Dans le cadre d'une étude sur l'éducation des investisseurs et les sources d'informations des sites internet des régulateurs pour le compte de l'Organisation internationale des commissions de valeurs

(l'OICV), une note parfaite de 5/5 a été accordée à l'Autorité pour la qualité de son site Web et de son contenu éducatif pour les investisseurs.

Selon cette étude, le site inclut tout ce qu'un investisseur a besoin et souhaite : facile à lire et à naviguer, informatif, simple et utile lorsqu'un consommateur souhaite s'informer sur le monde de l'investissement. Le site et son contenu aident les investisseurs à s'informer et à se former en vue de prendre des décisions éclairées en matière d'investissement.

Les analystes ont particulièrement apprécié le glossaire, la foire aux questions, la possibilité de pouvoir s'abonner à des bulletins d'information suivant son profil et l'ensemble des publications sur l'investissement qu'on y retrouve.

Bravo à tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont contribué à faire du [site Web de l'Autorité](#) une référence crédible et efficace en matière d'éducation des investisseurs !

[retour au sommaire](#)



GOVERNANCE

ADMINISTRATEURS DE SOCIÉTÉS, À VOS AGENDAS !

L'Autorité invite les administrateurs de sociétés et toute personne intéressée par la gouvernance à prendre connaissance du [calendrier des formations offertes par le Collège des administrateurs de sociétés](#) en 2012.

L'Autorité est un partenaire du Collège des administrateurs de sociétés depuis sa création en 2005. Première institution francophone dédiée à la formation des administrateurs, le CAS est né à l'initiative de quatre grands partenaires convaincus de la nécessité de renforcer les conseils d'administration et la gouvernance de sociétés, soit l'Autorité, la Caisse de dépôt et placement du Québec, la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval et le ministère du Conseil exécutif.

[retour au sommaire](#)

PROJET DE LOI 7 – DES POUVOIRS ACCRUS POUR AMÉLIORER LA PROTECTION DU PUBLIC



Le 30 novembre 2011, l'Assemblée nationale sanctionnait la [Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le secteur financier](#), L.Q. 2011, c. 26, communément appelée « Projet de loi 7 ». Cette loi a notamment pour effet d'augmenter les pouvoirs de notre tribunal administratif, le [Bureau de décision et de révision \(BDR\)](#), qui pourra dorénavant intervenir dans des dossiers de représentants régis par la [Loi sur la distribution de produits et services financiers \(LDPSF\)](#).

Ainsi l'Autorité pourra demander au BDR d'ordonner la suspension, la radiation du droit d'exercice, le blocage ou toute autre mesure de redressement à l'encontre de tout individu ou société qui

agirait en contravention de la [Loi sur les valeurs mobilières](#) ou de la LDPSF. Ces mesures de redressement visent à protéger les investisseurs et, particulièrement avec l'ordonnance de blocage, de les protéger de toute perte éventuelle pendant que l'Autorité mène son enquête. Le BDR devient ainsi un véritable tribunal intégré dans le domaine des services financiers.

Le Projet de loi 7 introduit également de nouvelles infractions en matière de manipulation de marché ou de fausses déclarations qui pourront être utilisées par nos enquêteurs et nos procureurs.

Enfin, ce Projet de loi introduit des modifications législatives à la [Loi sur les instruments dérivés](#) (LID) afin de mettre en œuvre des recommandations du G20 visant à renforcer l'infrastructure des marchés financiers. Aussi, ce Projet de loi introduit à la LID, des règles sur les activités des personnes agréées. Plus spécifiquement, elles permettront l'adoption du projet de règlement portant sur l'agrément introduisant des pouvoirs relatifs à l'octroi de l'agrément et à l'autorisation de produit.

[retour au sommaire](#)

MISE EN GARDE



Investisseurs, prudence à l'égard des sollicitations de Daniel Poulin*

Nous vous avisons qu'à notre demande, le 31 janvier 2012, le Bureau de décision et de révision (BDR) a interdit à Daniel Poulin et à 9169-8993 Québec inc. aussi connue sous le nom de ÉCO6, toute opération sur les marchés financiers, y compris l'exercice des activités de courtier et de conseiller en valeurs. Le BDR a également ordonné le blocage des fonds, titres et autres biens que Daniel Poulin et 9169-8993 Québec inc. ont en leur possession. Ces ordonnances ont été prononcées afin de protéger les investisseurs et préserver l'intérêt public.

Cette intervention fait suite à une enquête où l'on a constaté que des investisseurs auraient investi 110 000 \$ en janvier 2012 à la suite de sollicitations effectuées par Daniel Poulin. Ces sommes déposées par Daniel Poulin dans son compte personnel auraient été utilisées en partie à des fins personnelles, ce qui constitue un fait inquiétant pour le BDR.

Daniel Poulin fait l'objet de 51 chefs d'accusation dans le cadre d'une [poursuite pénale intentée par l'Autorité en octobre 2011](#) dans le dossier Eco6 et Fiducie Catholique les Anges de l'Air pour pratique illégale de courtier en valeurs mobilières, placements illégaux et transmission d'informations fausses ou trompeuses.

Nous vous rappelons de mettre en pratique [cinq étapes simples](#) qui peuvent vous permettre de détecter si vous êtes la cible d'une approche douteuse. Consultez notre [site Web](#) pour apprendre à mieux vous prémunir contre les approches douteuses.

Vous croyez avoir été la cible d'une approche douteuse ? [Communiquez avec un agent d'information](#).

** Note : Ne pas confondre l'intimé Daniel Poulin avec le représentant autonome en assurance Daniel Poulin de Sherbrooke détenteur du certificat 127630 et le planificateur financier et courtier en épargne collective Daniel Poulin rattaché à Desjardins Cabinet de services financiers inc. à Victoriaville détenteur du certificat 161328 (BDNI 1638551).*

[retour au sommaire](#)

3e JOURNÉE ÉDUCATION FINANCIÈRE – 21 MARS 2012

C'est le 21 mars prochain qu'aura lieu la 3e Journée éducation financière de l'Autorité. L'évènement se tiendra de nouveau à Montréal et devrait réunir près de 80 spécialistes en éducation financière. Information à surveiller sur le [site Web de l'Autorité](#).

[retour au sommaire](#)

DU NOUVEAU AU FESG !

Bourses, prix d'excellence et dates de dépôt



Le Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance (FESG) de l'Autorité des marchés financiers fait peau neuve en 2012 afin que les projets visant la promotion de la gouvernance, l'éducation des investisseurs, la protection du public et l'amélioration des connaissances dans tous les domaines liés à notre mission aient une portée encore plus grande. Parmi les améliorations apportées au FESG, mentionnons :

- Les projets pourront dorénavant être soumis à deux moments dans l'année, soit le 30 mars et le 30 septembre.
- Les étudiants des 2e et 3e cycles pourront soumettre leur candidature au tout [nouveau programme d'excellence du FESG](#) qui offre des bourses universitaires assorties de stages et des prix d'excellence. Les candidatures doivent être déposées au plus tard le 30 mars de chaque année.
- Un nouveau [critère d'évaluation portant sur le développement durable](#) viendra rehausser la qualité des projets soutenus.

Pour en savoir plus sur le FESG et les nouveautés qui y sont apportées, visitez la [section qui y est consacrée sur le site Web de l'Autorité](#).

Vous avez des questions, des idées? N'hésitez pas à consulter notre [foire aux questions](#) ou à contacter la responsable du FESG, Mme [Julie Lemieux](#).

[retour au sommaire](#)

CONTACTEZ-NOUS

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4e étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337

Montréal

800, square Victoria
Tour de la Bourse, 22e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337

Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Courriel : info@lautorite.qc.ca

Pour en savoir davantage sur nos activités, consultez notre site Web : www.lautorite.qc.ca.
Le Journal Info-Autorité est publié par la Direction des affaires publiques et communications de l'Autorité des marchés financiers.